

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

28 JUIN 2016

PROPOSITION DE RÉOLUTION

VISANT À ENCOURAGER LA PROMOTION DU SPORT FÉMININ EN FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES(1)

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'AIDE À LA
JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE, DES SPORTS ET DE LA
PROMOTION DE BRUXELLES

PAR M. PATRICK LECERF.

(1) Voir Doc. n°302 (2015-2016) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme Defrang-Firket	3
2	Discussion générale	6
3	Examen des articles	8
4	Vote	8

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles a, au cours de sa réunion du 28 juin 2016(2) examiné la proposition de résolution visant à encourager la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles – Doc. 302 (2015-2016) n° 1.

1 Exposé de Mme Defrang-Firket

Mme Defrang-Firket, auteure principale de la proposition de résolution, se réjouit de la mise à l'honneur du sport féminin à travers ce texte de consensus. Ce texte allie, au-delà des clivages politiques, les députés issus de quatre formations politiques, à savoir le MR, le PS, le cdH et Ecolo. La députée tient à remercier les collègues et les collaborateurs pour leur esprit constructif et pour la bonne ambiance de travail. Elle souligne également la qualité du rapport des auditions en lien avec la promotion du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles(3).

Pour l'intervenante, les femmes ne doivent désormais plus être considérées comme des « petites choses fragiles et sans force », puisqu'elles exercent aujourd'hui d'autres sports que ceux considérés comme bienséants vis-à-vis de leur corps. Mme Defrang-Firket souligne que les femmes ne se contentent plus uniquement de pratiquer la danse classique et de faire de la gymnastique. Elle se réjouit de cette évolution : nombre de femmes optent en effet pour un sport dit « masculin », puisqu'elles pratiquent le football, le handball, le cyclisme, le rugby ou la boxe et qu'elles évoluent, dans ces sports, en catégorie professionnelle.

La députée regrette que les femmes, ayant franchi le pas en Fédération Wallonie-Bruxelles,

soient encore trop peu nombreuses. Elle reprend une série de chiffres, pour étayer son propos :

- au 31 décembre 2014, seules 188.994 femmes étaient affiliées à l'une des 57 fédérations sportives reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles; ce chiffre représente seulement 30 % des 640.000 pratiquants francophones affiliés ;

- 28 % des femmes de 15 à 24 ans, 49 % entre 25 et 39 ans et 59 % entre 40 et 54 ans ne pratiquent jamais de sport ;

- les garçons sont deux fois plus nombreux (15,5 %) à pratiquer une activité physique quotidienne par rapport aux filles (8,5 %) ;

- 17 % des jeunes de 6 à 18 ans déclarent avoir abandonné la pratique sportive : 24 % sont des filles contre 15 % de garçons ;

- 75 % des personnes pratiquant un sport sont des hommes, contre 25 % de femmes ;

- 70 % des sportifs sous contrat « sportif de haut niveau » sont des hommes, contre 30 % de femmes ;

- lors de la saison 2012-2013, 28 % des sportifs reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et bénéficiant de ce statut étaient des femmes (elles étaient 31 % pour la saison 2013-2014)

Mme Defrang-Firket juge que le constat est sans appel : le sport féminin est encore trop peu développé et soutenu en Fédération Wallonie-Bruxelles. De ce constat a découlé un premier texte déposé à son initiative et soutenu par son groupe sur le sport féminin(4). Cette première proposition de résolution a ensuite servi d'impulsion au texte commun qui est soumis à l'examen de la commission.

L'oratrice évoque les auditions passionnantes qui ont suivi le dépôt du premier texte. La commission a en effet entendu huit experts de qualité :

(2) Présents :

Mme El Yousfi (Présidente),

M. Diallo, Mme Gonzalez Moyano, M. Ikazban (en remplacement de M. Diallo), Mme Lambelin, M. Legasse, M. Sampaoli ;

M. Crucke, M. De Wolf, Mme Defrang-Firket, M. Dodrimont, M. Lecerf, Mme Nicaise ;

Mme Leal-Lopez, Mme Stommen (en remplacement de Mme Vandorpe), M. Du Bus de Waranaffe, Mme Vandorpe.

Assistaient également à la réunion :

M. De Bock, M. Destexhe, Mme Lecomte, M. Puget, membres du Parlement ;

M. Madrane, Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale ;

M. Mulas, directeur de cabinet adjoint de M. le Ministre Madrane ;

Mme Werts, attachée au cabinet de M. le Ministre Madrane ;

M. Deheneffe, collaborateur de M. le Ministre Madrane ;

M. Fernandez, collaborateur de M. le Ministre Madrane ;

Mme Graceffa, collaboratrice de M. le Ministre Madrane ;

M. Mathelot, représentant de la Cour des comptes ;

Mme Vanaubel, secrétaire politique du groupe cdH ;

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS ;

Mme Feld, collaboratrice du groupe PS ;

M. Bosson, collaborateur du groupe MR ;

M. Jammaers, collaborateur du groupe MR ;

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR ;

M. Dumoulin, collaborateur du groupe cdH ;

Mme Royen, collaboratrice du groupe cdH.

(3) Doc. 284 (2015-2016) – n°1.

(4) Doc. 194 (2015-2016) – n° 1.

- l'Administrateur général de l'Administration générale des Sports ;

- plusieurs responsables et dirigeants de fédérations sportives ;

- le Directeur général de l'Association Interfédérale du Sport francophone (AISF) et de l'Association des Etablissements sportifs (AES) ;

- deux consultantes du Conseil de l'Europe et auteurs de livres et rapports, qui ont apporté une contribution plus générale sur la question du sport féminin.

Ces auditions ont clairement mis en avant différents constats sur les femmes et le sport. Mme Defrang-Firket n'en évoque que les principaux :

- Plusieurs orateurs ont insisté sur la nécessité de commanditer une étude sociologique sur le sport féminin. La députée rappelle, à cet égard, que la dernière étude complète reprenant des statistiques et chiffres précis sur le sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles date de 2000. Elle insiste non seulement sur la nécessité de disposer de chiffres actualisés, mais aussi de comprendre les obstacles rencontrés par les femmes dans la pratique sportive.

- Les orateurs ont reconnu que les équipements sportifs urbains publics, sont la plupart du temps dédiés aux sports pratiqués par les garçons.

- Les experts ont constaté un décrochage sportif important chez les jeunes filles à l'adolescence, qui peut s'expliquer par le manque de temps, les contraintes scolaires, les problèmes liés au transport, l'insatisfaction par rapport au club fréquenté ou le rapport à la discipline pratiquée.

- Les personnes auditionnées ont admis que l'accroche sportive au féminin, si elle veut s'inscrire dans une dynamique éducative touchant l'ensemble des jeunes, ne peut faire l'économie du passage par l'enseignement obligatoire.

- Elles ont également constaté qu'une partie importante de la gente féminine aspire à une dynamique sportive non compétitive. Elles ont rappelé que le public féminin ne trouve pas toujours son compte dans l'offre sportive proposée.

- Les experts ont jugé pertinent d'organiser des formations spécifiques d'entraîneurs à l'attention des femmes, au vu du manque d'entraîneurs féminins.

- Si la gymnastique fait sans doute figure d'exception, toutes les personnes auditionnées ont reconnu la trop faible médiatisation du sport féminin. Il est question de 7% du contenu médiatique sportif en faveur du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles, contre 10 à 15% au niveau européen ce qui, de l'avis de Mme Defrang-Firket, n'est guère mieux.

Pourtant, c'est grâce à une médiatisation ac-

crue que le public s'intéressera au sport féminin et que les sponsors soutiendront davantage les sportives. A l'heure actuelle, l'audimat et la performance des femmes sont encore trop souvent les seuls critères retenus pour relayer du sport féminin dans les médias.

Au sujet de cette médiatisation, l'oratrice regrette une nouvelle fois que M. Lecomte, directeur du service des sports de la RTBF, ait décliné l'invitation qui lui avait été adressée en vue d'une participation aux auditions en commission.

Mme Defrang-Firket ne peut dès lors que se référer aux différentes interviews que M. Lecomte a donné et où il déclare que « avant mon départ, je me fixe comme objectif d'intégrer une femme dans l'équipe des sports », « deux visages féminins pour présenter les Jeux Olympiques ». Si ces propos la réjouissent, elle réclame davantage d'images de sportives sur les écrans.

A ce propos, l'intervenante se félicite de l'annonce faite par M. le Ministre des Médias, en séance plénière : le ministre a en effet signalé sa volonté de revoir, dans le prochain contrat de gestion de la RTBF, l'article 34 qui demande à la chaîne publique de couvrir l'éventail le plus large possible de disciplines sportives, en s'intéressant aux disciplines moins médiatisées ainsi qu'à celles pratiquées par des femmes.

- Un autre constat vise la présence trop faible de femmes aux postes à responsabilités dans les institutions sportives. Certes, il existe déjà des quotas : pour être reconnue et subsidiée, une fédération doit compter, dans son organe de direction ou son conseil d'administration, au moins 20% de membres d'un des deux sexes. Mais cette condition s'avère difficile à remplir pour certaines fédérations.

- Par ailleurs, force est de constater que l'Adeps tout comme le Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB) ne comptent que très peu de femmes.

- Les experts auditionnés ont évoqué l'utilisation d'outils tels que des campagnes de sensibilisation, sous forme de capsules vidéo, comme solution pour promouvoir le sport féminin.

Mme Defrang-Firket se base sur ces constats pour dire qu'il est temps d'agir et de mettre en place, en Fédération Wallonie-Bruxelles, une véritable stratégie transversale pour encourager le sport féminin. Il s'agit de lancer une vraie politique volontariste qui vise à développer la pratique sportive des femmes et déclencher une révolution culturelle.

Tout en reconnaissant que la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà pris des initiatives pour encourager le sport féminin (l'opération « Mon club, mon école », les aides pour les clubs de football à concurrence de 1.000 euros pour chaque

équipe féminine, le Rétho-trophée, etc.), les auteurs de la proposition sont d'avis qu'il est possible de faire mieux encore.

Les propositions que les auteurs formulent, se regroupent en six grands thèmes :

1) Concernant la récolte de données relatives au sport féminin

1. Réaliser une étude sociologique sur la pratique sportive chez les filles et les femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

2. Mener une enquête auprès des fédérations sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles sur les initiatives déjà prises en faveur du sport féminin et, à l'instar de ce qui se fait en France, dresser un panorama sur les plans de féminisation des fédérations sportives ;

3. Analyser, avec l'AISF et les fédérations, l'offre en sport-études pour les filles en Fédération Wallonie-Bruxelles et, le cas échéant, développer cette offre ;

2) Concernant la communication et la sensibilisation à la pratique sportive féminine

1. Accentuer les initiatives du Gouvernement, mettant l'accent sur les nombreux bienfaits du sport entre autres pour les femmes et les jeunes filles, tels l'amélioration de l'estime de soi ou les bienfaits en matière de santé via des campagnes de sensibilisation (brochures, vidéos, clips, affiches, etc.) ;

2. Soutenir les actions prises par les fédérations et l'Adeps visant à faire connaître davantage, et par toutes les mesures utiles, les différentes disciplines et possibilités de pratique sportive pour les jeunes filles et les femmes (découverte, portes ouvertes, initiations gratuites, etc.) et veillant à développer une pratique non compétitive de sport pour tous ;

3. Mener, dans les fédérations sportives, un travail de sensibilisation auprès des jeunes pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes liés à certaines pratiques sportives ;

4. Valoriser davantage les performances et même les simples prestations sportives des athlètes féminines francophones, à travers les différents supports de communication de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin que ces athlètes puissent servir de modèles qui inspirent les jeunes filles et leur donnent envie de pratiquer un sport ;

5. Tout en excluant toute ingérence dans la gestion de la RTBF, veiller au respect de l'article 34 du Contrat de gestion de la RTBF et particulièrement l'alinéa relatif aux disciplines sportives pratiquées par des femmes et envisager l'adaptation du format français « 24 heures du sport féminin » en présentant davantage de sportives francophones ;

3) Concernant l'enseignement et la formation

1. Favoriser les activités sportives mixtes dans le cadre des cours d'éducation physique dans l'enseignement obligatoire ;

2. Au niveau de leur formation, sensibiliser davantage les professeurs d'éducation physique, les éducateurs sportifs et professionnels du sport (entraîneurs, bénévoles, etc.) aux spécificités, attentes et besoins de chacun des deux genres et à la question de la mixité ;

4) Concernant la représentation des femmes

1. Inciter les fédérations sportives reconnues et les pouvoirs publics à remettre les distinctions honorifiques en respectant la parité de genre ;

2. Encourager les fédérations sportives reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à mener une politique de développement de leur sport au féminin, notamment via l'élaboration d'un budget genré, la création d'équipes et de sections féminines, et via l'organisation de cycles et stages en famille, etc.

3. En ce qui concerne la présence des femmes dans les organes de décision du sport belge et francophone :

a) accentuer, au niveau de l'Adeps, la présence des femmes aux postes de direction et dans les organes stratégiques ;

b) rappeler aux fédérations sportives l'importance de l'article 15, § 2 du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française, qui, en ce qui concerne l'organe de gestion d'une fédération, précise qu'au sein de celui-ci, il ne peut y avoir plus de 80 % d'administrateurs de même sexe.

c) Inviter le COIB à respecter les recommandations du Comité International Olympique (CIO) qui, lors de sa 105^e session en juillet 1996 à Atlanta, indiquait sa volonté que les Comités Olympiques Nationaux comptent, au moins, 20 % de femmes à partir de 2005 ;

5) Concernant une collaboration avec les pouvoirs locaux

1. Veiller, en concertation avec les ministres régionaux en charge des infrastructures sportives, mais aussi avec les échevin(e)s des sports, à installer des infrastructures sportives de proximité davantage adaptées au public féminin ;

2. Inviter les Centres sportifs locaux (CSL) et les Centres sportifs locaux intégrés (CSLI) à prendre particulièrement en compte les demandes des équipes féminines dans les réservations d'infrastructures d'entraînement localisées sur le territoire communal ;

6) Divers

1. Prendre en compte, comme prévu par le décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la

dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française, pour chaque nouvelle politique qui sera mise en place au niveau du sport francophone, l'impact sur la pratique sportive auprès du public féminin ;

2. Dans le respect des pouvoirs qui lui sont conférés, demander au Conseil Supérieur des Sports de mener une réflexion en vue de déterminer des actions concrètes, modifiant la réglementation ou non, en faveur du sport féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Defrang-Firket conclut par dire que donner de la visibilité au sport féminin, revient à valoriser l'engagement des sportives, à donner envie à d'autres femmes de suivre cet exemple et surtout aux jeunes de faire du sport. Cela revient à accepter et respecter les qualités spécifiques du sport féminin et, enfin, à s'engager dans une démarche de reconnaissance de l'autre.

La députée rassure les autres commissaires : encourager et soutenir le sport n'est pas un combat purement féministe. Le sport est indéniablement un outil de santé publique pour tous, une source d'épanouissement, de promotion du respect et du fair-play, qui prend tout son sens dans une démarche de vivre ensemble.

2 Discussion générale

Mme Stommen tient tout d'abord à saluer et à remercier l'ensemble des personnes qui ont participé aux auditions et qui ont enrichi le débat par le témoignage de leur expérience et de leurs recherches dans cette problématique. Ces personnes ont nourri cette proposition de résolution en apportant leurs éclairages d'expert.

La députée salue également la participation de chacun des signataires de cette présente proposition de résolution pour l'excellente atmosphère de travail constructif qui a entouré l'élaboration de ce texte. Elle se réjouit de voir qu'un tel travail collectif est possible, malgré les clivages entre majorité et opposition, dans les problématiques qui nécessitent l'adhésion de chacun. La problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes relève très certainement de ces problématiques qui doivent dépasser tout clivage.

Aux yeux de l'intervenante, il est tout à fait naturel et essentiel que le groupe cdH défend la promotion du sport féminin. Son groupe est persuadé que cette promotion doit être défendue par la promotion de la mixité, plutôt que celle d'une féminisation excessive qui pousserait à une autre forme de ségrégation tout aussi regrettable et contradictoire.

Mme Stommen fait part de sa conviction que ce travail et cette conscientisation doivent se réaliser avant tout au niveau du secteur associatif, non

par la voie de la contrainte, mais plutôt de l'incitation.

Il serait hasardeux, et sans doute contreproductif, que le pouvoir politique intervienne de manière excessive dans cette problématique ; le risque de négligence de certaines spécificités des pratiques sportives serait trop important. La députée se dit persuadée par le fait que les fédérations soient à même de prendre en compte cette problématique en premier lieu et d'y apporter des solutions pragmatiques et efficaces.

Elle jugerait, par contre, regrettable si le pouvoir politique n'intervenait en rien ou s'il laissait transparaître, dans son silence, une absence de volonté en la matière. C'est pourquoi son groupe s'était déjà réjoui de voir le ministre précédent intervenir en la matière, en remettant par exemple en personne le prix Francosport féminin et en affichant ainsi publiquement sa détermination dans la politique du sport féminin. C'est également la raison pour laquelle le cdH se réjouit de pouvoir voter cette proposition qu'il cosigne et qui fait l'unanimité.

Cette proposition de résolution est nécessaire et concrète. Elle a le mérite de poser un acte symbolique essentiel et d'insuffler des actions tangibles. Mme Stommen remercie d'ailleurs sa collègue, Mme Defrang-Firket, d'en avoir exposé les détails de manière précise à l'instant.

M. Sampaoli salue également l'initiative de Mme Defrang-Firket. Le groupe PS se félicite de pouvoir soutenir la proposition de résolution qui en a découlé, d'autant plus que le sport est non seulement un enjeu de santé publique, mais aussi un vecteur d'épanouissement et d'intégration.

M. Puget ne peut que se réjouir de cette initiative et du ralliement des quatre groupes politiques reconnus. Ayant participé aux travaux antérieurs de la commission et aux auditions sur le thème de la promotion du sport féminin, son seul regret concerne le fait qu'il ne lui ait pas été demandé de collaborer à l'élaboration du texte et de le cosigner. Il n'en reste pas moins favorable à la promotion du sport féminin et à l'augmentation de sa visibilité. Tout mutisme politique serait indécent sur cette question.

M. De Bock signale que sa formation est également attentive à la question de la mixité sociale et sportive. Il se rallie entièrement à la proposition de résolution. Il partage le même regret de ne pas avoir été associé dans la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes.

M. le Ministre remercie l'auteure et les cosignataires de cette proposition de résolution dont il approuve le contenu. Il s'inscrit totalement dans cette perception selon laquelle le sport féminin est un enjeu de santé publique, de cohésion sociale et d'épanouissement individuel. C'est pourquoi il faut en soutenir le développement.

La promotion du sport féminin passe par les médias, au travers des performances sportives. D'après le ministre, et de manière générale, la visibilité du sport féminin de haut niveau a des retombées importantes sur la pratique sportive du grand public. Cette visibilité se répercute sur le nombre d'affiliés.

M. le Ministre relate sa rencontre récente avec la Ligue francophone de hockey qui est une fédération qui travaille de manière exemplaire, en étroite collaboration avec son homologue néerlandophone. Lors de cette rencontre, il a appris que la Ligue a constaté, depuis les excellents résultats des équipes nationales de hockey, dont ceux de l'équipe féminine, une croissance de plus de 80 % de filles affiliées entre 2010 et 2015. Le rapport est de 38 % de filles affiliées contre 62 % d'hommes, ce qui marque le retour vers un équilibre entre les deux sexes.

Lors de cette entrevue, M. le Ministre a également été informé du plan d'action qui a été élaboré afin de mieux appréhender l'avenir. Les dirigeants de la Ligue se concentrent particulièrement sur l'aspect communication afin d'augmenter la visibilité et la notoriété de leur fédération qui se dit devoir être à la rencontre, au service et à l'écoute de ses membres. M. le Ministre en tire la conclusion que, si une fédération travaille bien, tout le monde y gagne. Il en est de même du sport féminin.

M. le Ministre constate une augmentation du nombre de femmes qui présentent des émissions sportives à la RTBF ou sur d'autres chaînes sportives. Certes, elles ne sont pas encore assez nombreuses, mais force est de constater un changement.

L'orateur signale l'existence d'une commission des femmes dans le sport, au niveau du Comité international olympique. Cette commission a pour mission de conseiller la Session (c.-à-d. l'assemblée générale des membres du CIO et donc l'organe suprême du CIO), la commission exécutive et le président du CIO, quant à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique « femme et sport du CIO ». Une autre mission consiste à promouvoir des chances égales pour les femmes et les jeunes filles à tous les niveaux, afin que ces dernières puissent pratiquer un sport ou une activité physique et profiter des bienfaits qui en découlent.

M. le Ministre énumère les responsabilités de cette commission :

- formuler des avis sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie du CIO à l'égard des femmes dans le sport ;
- prôner une participation accrue des athlètes féminines au programme olympique et à des postes de direction au sein du Mouvement olympique, tout en défendant les droits et le bien-être des femmes et des jeunes filles dans et par le sport

et en offrant à celles-ci un meilleur accès au sport ;

- reconnaître les actions menées par des personnes et des organisations qui font la promotion de la femme dans et par le sport, notamment par le biais des Trophées « Femme et Sport » ;

- définir et diffuser la position du CIO concernant la problématique de la femme dans le sport, assurer le suivi et le compte rendu réguliers des progrès accomplis par le Mouvement olympique pour parvenir à l'égalité des sexes ;

- promouvoir l'utilisation du sport comme outil contribuant à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes ainsi qu'à la sensibilisation au harcèlement et aux abus dans le sport ;

- soutenir le développement des capacités des femmes en matière de gestion et d'encadrement au sein du Mouvement olympique, notamment par le biais de formations, de séminaires, d'ateliers et de séances de mentorat ;

- soutenir des projets locaux profitant aux femmes et aux jeunes filles, notamment par l'octroi de subventions aux lauréats des Trophées « Femme et Sport » du CIO afin de mettre en œuvre ces projets.

La commission des femmes dans le sport est soutenue par le département des affaires publiques et du développement social par le sport. Le CIO s'engage à assurer une participation égale des femmes dans le sport.

M. le Ministre met en évidence les réalisations ; il souligne également l'importance de prendre exemple sur d'autres nations.

La promotion du sport féminin est d'actualité à la veille des Jeux olympiques et paralympiques.

L'Adeps a récemment initié une campagne d'affichage de quelques athlètes sous contrat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les bus et trams bruxellois. Cette campagne s'articulait autour de trois sportives francophones parmi les plus représentatives, à savoir Anne Zagré, Nafissatou Thiam et Charline Van Snick.

Les émissions parrainées par l'Adeps à la RTBF « En terrain inconnu » donnent souvent l'occasion de découvrir des disciplines sportives en présence d'une personnalité belge féminine comme Olivia Borlée qui vient d'ailleurs de se qualifier pour les Jeux Olympiques en athlétisme, la pilote de course Sarah Bovy, la joueuse de tennis Dominique Monami, la joueuse de football Cécile de Gernier.

M. le Ministre relève l'existence de nombreuses initiatives, dont certaines sont évoquées dans les développements de la proposition de résolution. Mais il importe d'aller plus loin : à ce titre, la proposition de résolution est assurément une source d'inspiration que M. le Ministre s'engage à respecter, certes dans les limites des crédits bud-

gétaires existants, mais avec détermination.

Mme Defrang-Firket remercie M. le Ministre et les députés intervenants pour leur soutien à la proposition de résolution.

3 Examen des articles

Les considérants et les articles n'appellent pas de commentaire.

4 Vote

La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité des douze membres présents.

Il est fait confiance à la Présidente et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

P. Lecerf

La Présidente,

N. El Yousfi